

Moisson Beauce inc.

États financiers

31 mars 2025



bva[⬆]

Comptabilité d'affaires
et services-conseils

Membre indépendant **BKR International**

Moisson Beauce inc.

États financiers

31 mars 2025

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Flux de trésorerie	6
Situation financière	7
Notes afférentes aux états financiers	8 - 14
Annexe	15

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de Moisson Beauce inc.

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Moisson Beauce inc. (l'« entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'entité tire des produits de dons et d'activités de collectes de fonds dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'entité et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de dons et d'activités de collectes de fonds, de l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2025 et le 31 mars 2024, de l'actif à court terme au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024 et de l'actif net aux 1er avril 2024 et 2023 et aux 31 mars 2025 et 2024. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2024 en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autre point

L'entité inclut dans ses états financiers des informations supplémentaires, qui ne sont pas exigées selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, sur lesquelles nous n'avons pas réalisé de mission d'audit ou d'examen et que, par conséquent, nous n'exprimons aucune assurance. Ces informations sont présentées à l'Annexe A et portent sur les dons en denrées reçus et redistribués.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Blanchette Vachon s.e.m.c.n.l.*¹

Saint-Georges, le 6 juin 2025

¹ Comptable professionnel agréé auditeur, permis de comptabilité publique n° A128201

Moisson Beauce inc.**Résultats**

Exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
PRODUITS		
Dons en espèces	268 525 \$	252 856 \$
Dons de la Fondation Moisson Beauce	382 119	374 681
Contributions annuelles d'organismes	23 155	22 210
Activités de financement	100 086	96 886
Contribution financière versée par Centraide Québec et Chaudière-Appalaches	168 400	135 032
Subventions (Note 13)	210 570	96 911
Contribution financière versée par le programme Soutien aux organismes communautaires	138 404	134 765
Contributions financières versées par Banques Alimentaires Canada et Les Banques alimentaires du Québec	208 698	252 995
Intérêts, dividendes et autres revenus de placements	9 468	10 757
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et actifs incorporels	60 346	43 070
	<u>1 569 771</u>	<u>1 420 163</u>
CHARGES		
Rémunération et charges sociales		
Administration	231 843	214 182
Exploitation	622 271	587 262
Denrées alimentaires	208 149	215 966
Fournitures diverses	25 655	22 579
Activités de financement et de sensibilisation	14 227	7 887
Formation	92 718	4 609
Publicité, papeterie et dépenses de bureau	8 549	6 898
Loyer	112 700	112 700
Assurance responsabilité	1 741	1 181
Assurances	281	281
Entretien des équipements	37 765	19 907
Entretien du local et du jardin	11 738	13 020
Associations et permis	2 948	7 479
Honoraires professionnels	44 661	26 232
Télécommunications	2 947	4 269
Dépense de matériel roulant	57 754	59 487
Frais de transport	17 730	25 354
Frais de représentation et déplacements	13 811	12 000
Frais de banque et transactions Web	4 886	5 144
Amortissement (Note 14)	80 574	64 192
	<u>1 592 948</u>	<u>1 410 629</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES D'EXPLOITATION	(23 177)	9 534
AUTRE PRODUIT		
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	4 116	18 166
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(19 061) \$</u>	<u>27 700 \$</u>

Les notes et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Moisson Beauce inc.**Évolution de l'actif net**

Exercice terminé le 31 mars 2025

	Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels	Grevé d'affecta- tions internes (Note 16)	Non grevé d'affectations	2025 Total	2024 Total
SOLDE AU DÉBUT	83 750 \$	51 745 \$	219 172 \$	354 667 \$	326 967 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(16 112)	42 810	(45 759)	(19 061)	27 700
Investissement en immobilisations corporelles	<u>54 292</u>	<u>(51 745)</u>	<u>(2 547)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u>121 930 \$</u>	<u>42 810 \$</u>	<u>170 866 \$</u>	<u>335 606 \$</u>	<u>354 667 \$</u>

Moisson Beauce inc.**Flux de trésorerie**

Exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(19 061) \$	27 700 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement	80 574	64 192
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et actifs incorporels	(60 346)	(43 070)
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	<u>(4 116)</u>	<u>(18 166)</u>
	(2 949)	30 656
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (Note 15)	<u>(33 625)</u>	<u>56 833</u>
	<u>(36 574)</u>	<u>87 489</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(3 705)	(7 173)
Produit de la cession de placements	116 616	125 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	(236 039)	(315 152)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	<u>4 800</u>	<u>18 700</u>
	<u>(118 328)</u>	<u>(178 625)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et actifs incorporels encaissés	216 074	250 281
Remboursement de la dette à long terme	<u>(10 000)</u>	<u>(50 000)</u>
	<u>206 074</u>	<u>200 281</u>
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	51 172	109 145
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>280 275</u>	<u>171 130</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u>331 447 \$</u>	<u>280 275 \$</u>

Moisson Beauce inc.**Situation financière**

Au 31 mars 2025

	2025	2024
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	331 447 \$	280 275 \$
Taxes de vente	23 256	21 925
Subventions à recevoir (Note 3)	8 996	55 310
Frais payés d'avance	<u>54</u>	<u>54</u>
	363 753	357 564
Actif à long terme		
Placements (Note 4)	-	112 911
Immobilisations corporelles (Note 5)	930 762	774 763
Actifs incorporels (Note 6)	<u>2 048</u>	<u>3 856</u>
	<u>1 296 563 \$</u>	<u>1 249 094 \$</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (Note 8)	95 193 \$	104 734 \$
Apports reportés (Note 9)	54 884	84 824
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (Note 11)	<u>-</u>	<u>10 000</u>
	150 077	199 558
Passif à long terme		
Apports reportés - immobilisations corporelles et actifs incorporels (Note 10)	<u>810 880</u>	<u>694 869</u>
	<u>960 957</u>	<u>894 427</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels	121 930	83 750
Grevé d'affectations internes	42 810	51 745
Non grevé d'affectations	<u>170 866</u>	<u>219 172</u>
	<u>335 606</u>	<u>354 667</u>
	<u>1 296 563 \$</u>	<u>1 249 094 \$</u>

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Moisson Beauce inc.

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2025

1. FORME JURIDIQUE ET OBJECTIFS DE L'ENTITÉ

L'entité, constituée le 19 mai 1994 en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et peut émettre des reçus de dons de bienfaisance. La mission principale de l'entité est d'offrir un service de cueillette et de redistribution des surplus de nourriture aux personnes vivant des situations socio-économiques difficiles de la région Beauce-Etchemins.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'entité applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations importantes portent sur la durée de vie des éléments d'actif aux fins du calcul de l'amortissement et de l'évaluation de leur valeur de remplacement et l'évaluation des frais courus inclus dans les crédettes. Il est de l'avis de la direction qu'au moment de la préparation des états financiers, les estimations utilisées reflètent adéquatement la situation de l'entité.

Comptabilisation des produits

L'entité applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant des activités de financement sont comptabilisés lorsque celles-ci ont lieu.

Les opérations relatives aux placements sont comptabilisées à la date de l'opération. Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés. Les dividendes sont comptabilisés lorsqu'ils sont déclarés par les sociétés émettrices des actions.

Apports reçus sous forme de biens et de services

L'entité reçoit des apports sous forme de biens et de services de la part de donateurs. Les apports sous forme de biens et de services utilisés dans le cours normal des activités, qui auraient dû être acquis par l'entité à défaut d'un apport et dont la juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, sont évalués à leur juste valeur. Les autres apports sous forme de biens et de services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Moisson Beauce inc.**Notes afférentes aux états financiers**31 mars 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Instruments financiers*****Évaluation initiale***

L'entité évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'entité qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'entité dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

L'entité évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des fonds à revenu fixe qui sont désignés pour être évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de l'exercice où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des subventions à recevoir.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'entité détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'entité détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Moisson Beauce inc.**Notes afférentes aux états financiers**

31 mars 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

Améliorations locatives	20 ans
Équipements et mobilier de bureau	3, 5, 10 ans
Matériel roulant	10 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels amortissables sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans.

Dépréciation d'actifs à long terme

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation ou un actif incorporel a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement. Les réductions de valeur doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

3. SUBVENTIONS À RECEVOIR

	2025	2024
Services Québec	1 872 \$	1 996 \$
Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin	7 124	5 106
Les Banques alimentaires du Québec	-	39 127
La grande guignolée des médias	-	9 081
	<u>8 996 \$</u>	<u>55 310 \$</u>

4. PLACEMENTS

	2025	2024
Fonds à revenu fixe - à la juste valeur	<u>- \$</u>	<u>112 911 \$</u>

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025		2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	446 173 \$	84 697 \$	361 476 \$	326 190 \$
Équipements et mobilier de bureau	576 880	184 793	392 087	249 811
Matériel roulant	<u>223 577</u>	<u>46 378</u>	<u>177 199</u>	<u>198 762</u>
	<u>1 246 630 \$</u>	<u>315 868 \$</u>	<u>930 762 \$</u>	<u>774 763 \$</u>

Des équipements d'une valeur comptable de 225 689 \$ ne font pas l'objet d'amortissement parce que leur installation n'est pas encore complétée.

Moisson Beauce inc.**Notes afférentes aux états financiers**

31 mars 2025

6. ACTIFS INCORPORELS

	2025	2024
Logiciels	-	1 067 \$
Site Web transactionnel	<u>2 048</u>	<u>2 789</u>
	<u>2 048 \$</u>	<u>3 856 \$</u>

7. EMPRUNT BANCAIRE

L'entité dispose d'un emprunt bancaire auprès de Visa Desjardins, au taux de base plus 5,5 %, pour un montant autorisé de 20 000 \$ et renouvelable annuellement.

8. CRÉDITEURS

	2025	2024
Fournisseurs	31 991 \$	47 977 \$
Sommes à remettre à l'État	5 039	6 362
Rémunération	<u>58 163</u>	<u>50 395</u>
	<u>95 193 \$</u>	<u>104 734 \$</u>

9. APPORTS REPORTÉS

Les subventions représentent un financement affecté destiné à couvrir les charges reliées aux exercices subséquents.

	2025	2024
Groupement de Réflexion et d'Action contre la Pauvreté de Chaudière-Appalaches	5 261 \$	4 098 \$
Banques Alimentaires Canada	-	5 580
Banques Alimentaires Québec	4 886	6 154
Fonds de Relance de la Croix-Rouge	-	68 992
Fonds Régions et Ruralité	27 992	-
Fondation Moisson Beauce	<u>16 745</u>	<u>-</u>
	<u>54 884 \$</u>	<u>84 824 \$</u>

	2025	2024
Solde au début	84 284 \$	34 415 \$
Moins : Montant constaté à titre de produit de l'exercice	(115 946)	(38 868)
Plus : Montant reçu au cours de l'exercice	<u>86 006</u>	<u>89 277</u>
Solde à la fin	<u>54 884 \$</u>	<u>84 824 \$</u>

Moisson Beauce inc.**Notes afférentes aux états financiers**

31 mars 2025

10. APPORTS REPORTÉS - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIFS INCORPORELS

	2025	2024
Solde au début	694 869 \$	515 934 \$
Moins : Montant constaté à titre de produit de l'exercice	(60 346)	(43 070)
Plus : Montant reçu au cours de l'exercice	176 947	249 590
Moins : Disposition au cours de l'exercice	<u>(590)</u>	<u>(27 585)</u>
Solde à la fin	<u>810 880 \$</u>	<u>694 869 \$</u>

Des apports reportés relatifs aux équipements d'un montant de 175 444 \$ ne font pas l'objet d'amortissement car l'installation des équipements n'est pas encore complétée.

11. DETTE À LONG TERME

	2025	2024
Effet à payer, Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan, sans intérêts, remboursé au cours de l'exercice	- \$	10 000 \$
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	<u>-</u>	<u>10 000</u>
	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

12. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'entité a signé avec Fondation Moisson Beauce un bail en 2019, d'une durée indéterminée. Le montant annuel du loyer de base est de 112 701 \$, taxes et crédit de taxes inclus.

13. SUBVENTIONS

	2025	2024
Services Québec : Subventions salariales	35 467 \$	29 269 \$
Services Québec : Autres programmes	1 625	5 849
Centre de services de la Beauce-Etchemin	56 035	57 425
Groupe de Réflexion et d'Action contre la Pauvreté de Chaudière-Appalaches	2 875	4 368
Société canadienne de la Croix-Rouge	98 560	-
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	<u>16 008</u>	<u>-</u>
	<u>210 570 \$</u>	<u>96 911 \$</u>

Moisson Beauce inc.**Notes afférentes aux états financiers**

31 mars 2025

14. INFORMATION SUR LES RÉSULTATS

	2025	2024
Éléments inclus dans les charges		
Amortissement des immobilisations corporelles	78 766 \$	60 460 \$
Amortissement des actifs incorporels	<u>1 808</u>	<u>3 732</u>
	<u>80 574 \$</u>	<u>64 192 \$</u>

15. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2025	2024
Taxes de vente	(1 331) \$	591 \$
Subventions à recevoir	7 187	3 307
Frais payés d'avance	-	10 657
Créditeurs	(9 541)	(8 131)
Apports reportés	<u>(29 940)</u>	<u>50 409</u>
	<u>(33 625) \$</u>	<u>56 833 \$</u>

Au cours de l'exercice, des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et actifs incorporels ont été comptabilisés au montant de 176 947 \$ (249 590 \$ en 2024). De plus, un montant de - \$ (39 127 \$ en 2024) est inclus dans les subventions à recevoir à la fin de l'exercice. Des encaissements totalisant 216 074 \$ (250 281 \$ en 2024) ont été reçus concernant les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et actifs incorporels.

Au cours de l'exercice, des apports reportés disposés au montant de 590 \$ (27 585 \$ en 2024) ont été comptabilisés dans le gain sur cession d'immobilisations corporelles.

16. ACTIF NET GREVÉ D'AFFECTATIONS INTERNES

L'actif net grevé d'affectations internes est composé d'affectations pour le projet Cantine pour Tous au montant de 42 810 \$ (51 745 \$ pour l'achat et le renouvellement d'équipements en 2024). L'entité ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Moisson Beauce inc.**Notes afférentes aux états financiers**31 mars 2025

17. INSTRUMENTS FINANCIERS**Risques financiers**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'entité est exposée au 31 mars 2025 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

L'entité est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs autres que les sommes à remettre à l'État.

Risque de prix autre

Au cours de l'exercice, l'entité a modifié son exposition au risque de prix autre par rapport à l'exercice précédent du fait de la disposition de ses placements dans les fonds à revenu fixe.

Moisson Beauce inc.**Annexe**

Exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
ANNEXE A - DONS EN DENRÉES REÇUS ET REDISTRIBUÉS		
Dons en denrées reçus	10 537 766 \$	10 021 540 \$
Dons en denrées à distribuer au début de l'exercice	<u>1 058 075</u>	<u>957 424</u>
	<u>11 595 841 \$</u>	<u>10 978 964 \$</u>
Dons en denrées redistribués	9 382 825	9 474 232
Pertes et rejets de denrées	1 029 614	446 657
Dons en denrées à distribuer à la fin de l'exercice	<u>1 183 402</u>	<u>1 058 075</u>
	<u>11 595 841 \$</u>	<u>10 978 964 \$</u>

Aucun décompte des denrées à distribuer au début et à la fin de l'exercice n'a été effectué. Par conséquent, il est impossible de déterminer si des ajustements auraient pu s'avérer nécessaires sur les quantités de denrées à distribuer au début et à la fin des exercices 2024 et 2025.